

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

Le seize octobre deux mil quatorze à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 10 octobre 2014 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, GARCIA Amélia, GONZALEZ Sandra, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : M. QUANTIN Hugues à Mme SOUBEYROUX Valérie
M. FOURNIER Michel à M. PASCANET Serge
Mme DE SOUSA Sandra à Mme GARCIA Amélia

Secrétaires de séance : Mme BRESSON Séverine
Mme SALA Géraldine

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Travaux assainissement rue de Riom

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Encaissement chèque sinistre
- Centre de gestion : adhésion pôle santé au travail (renouvellement)
- Centre de Gestion : adhésion au service des retraites
- SEMERAP : Régularisation d'une facture relative au renforcement des défenses incendie.
- Contrat photocopieur : secrétariat mairie
- Travaux complémentaires Ecole : protection incendie de la chaufferie
- Désignation d'un délégué suppléant : SIEG et EPF Smaf (remplacement)
- Convention baux ruraux : entretien des parcelles non affectées
- Questions diverses

ENCAISSEMENT DE CHEQUES SUITE A SINISTRES :

- Indemnisation du sinistre de la vitre de l'Espace culturel :

Le montant de l'indemnisation s'élève à 596.28 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser les chèques d'indemnisation d'un montant de 596.28 €
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre »,

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

- Indemnisation d'une table de la salle des fêtes :

M. AMARAL a procédé au remboursement de celle-ci pour un montant de 384.66 € suite à des dégradations.

Il conviendrait :

- d'encaisser les chèques d'indemnisation d'un montant de 384.66 €
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre »,

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

▪ Indemnisation suite aux travaux de l'Ecole :

Le bureau d'études BETMI a omis de faire des réservations d'emplacement pour le passage de gaines, en conséquence des travaux supplémentaires de carottage ont dû être effectués par les entreprises ECB et D'AVERSA pour des montants respectifs de 2249.60 € et 3910.92 €. Ces factures seront payées par la commune destinataire des travaux et leur remboursement est pris en charge par BETMI et son assureur pour un montant respectif de 1524 € et 4636.52 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser les chèques d'un montant de 1524 € de BETMI et 4636.52 € de Gestion et Expertise MONTMIRAIL.
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

CENTRE DE GESTION

Adhésion au Pôle Santé au travail

Le Centre de gestion du Puy de Dôme a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité, Les prestations offertes par le Pôle Santé-prévention du Centre de gestion du Puy de Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération se montent à 65 €/an et par agent.

Le conseil après en avoir délibéré :

- adhère à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1),
- prend acte que les montants de cotisation pourront être actualisés par décision du conseil d'administration du Centre de gestion,
- autorise le Maire à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy de Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle Santé-Prévention,

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Adhésion au Service Retraite

Le Centre de Gestion instruit et traite des dossiers de retraite des agents travaillant plus de 28 heures par semaine et donc ressortissant de la CNRACL, soit 13 agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au Service Retraite compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL,
- Prend acte que les barèmes actuels soit 150 € par an prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du conseil d'administration du Centre de gestion,
- Autorise le Maire à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy de Dôme,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

SEMERAP : régularisation d'une facture relative au renforcement des défenses d'incendie

Dans le cadre des travaux de renforcement de la défense incendie de la commune et plus particulièrement celui de la Zone Pilote Habitat, la SEMERAP nous a fait parvenir un devis concernant des travaux de terrassements et de pose de canalisation pour un montant de 27905.35 € HT soit 33474.80 € TTC.

Monsieur le Maire propose de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- de valider cette proposition
- d'autoriser M. le Maire à signer cette proposition.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

CONTRAT PHOTOCOPIEUR : secrétariat de mairie

Il est proposé de changer le photocopieur de la mairie. La société DACTYL Buro propose un matériel SCHARP MX 2314 en location :

- Durée de 5 ans (21 trimestres)
- Loyer trimestriel : 200 € HT soit 264 € TTC
- Maintenance trimestrielle noir : 0.005 € HT
- Maintenance trimestrielle couleur : 0.05 € HT

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'autoriser M. le Maire à signer le nouveau contrat avec la société DACTYL Buro selon les conditions précédemment énoncées.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ECOLE : protection incendie de la chaufferie

Suite à la visite de la commission départementale d'incendie, il convient de réaliser dans le cadre des travaux « Extension et rénovation d'un école communale » la protection incendie du plafond de la chaufferie de l'école.

M. le Maire propose de retenir la proposition de la société CHARTRON pour un montant de 3300.88 € HT soit 3961.06 € TTC.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT : SIEG et EPF/Smaf
(remplacement)

Suite à la démission de M. GOUTTESOULARD, il convient de désigner un délégué suppléant :

- **SIEG** :

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

- **EPF/Smaf** :

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre suppléant auprès de l'EPF/Smaf, suite à la démission de M. GOUTTESOULARD Stéphane :

Désignation d'un membre suppléant : M. ARNAUD David

M. ARNAUD David est élu membre suppléant de l'EPF/Smaf en remplacement de M. GOUTTESOULARD.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

CONVENTION BAUX RURAUX : entretien des parcelles non affectées

Des parcelles de terrains appartenant à la commune (jardins non affectés, délaissés, parcelles isolées) sont entretenues par des particuliers. Il y a lieu de signer une convention avec chacun d'eux.

Cette délibération est reportée à un prochain conseil municipal.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT : rue de Riom

Dans le cadre des travaux de la route de Riom, il convient de réaliser des travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement rue de Riom et rue du Stade L'entreprise SADE nous a fait parvenir un devis d'un montant de 50860 € HT soit 61032 € TTC.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Avant d'aborder les questions diverses, M. le Maire demande aux élus qui interviennent en conseil municipal et qui veulent que leurs propos soient rapportés au procès-verbal de bien vouloir lui fournir le texte de leur intervention à l'issue du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- PROPOSITIONS D'ACHAT :

M. le Maire fait part des propositions d'achat qu'il a reçues relatives aux bâtiments et terrains communaux suivants :

- Bâtiment Miramand (entre ancienne boulangerie et parking) : une personne a fait une offre chiffrée et deux autres doivent faire des propositions prochainement.
- Poulailler Chalut : une personne est intéressée par l'acquisition de la parcelle d'une superficie totale de 6775m² et attend l'estimation des domaines pour faire une offre. Ce terrain est classé AUI et peut recevoir des activités économiques, services publics et équipements collectifs.
- Parcelle AB 99 située au bout de l'impasse du Stade, actuellement en prairie : une personne est intéressée (actuel exploitant) et attend l'estimation des domaines.

- APPLICATION DU DROIT DES SOLS :

Actuellement, la Direction Départementale des Territoires assure gratuitement l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir...) ; à compter du 1^{er} juillet 2015 elle cessera de le faire.

Le syndicat du Grand Clermont étudie actuellement la possibilité de reprendre cette mission mais à titre payant (de 3.50 à 5.00 €/habitant/an, chiffres donnés à titre indicatif). Il établira des propositions qui seront débattues en conseil communautaire et en conseil municipal.

- PLANNING DE L'ESPACE SPORTIF :

Une réunion a eu lieu le 9 octobre 2014 avec les associations concernées. Après approbation, il fera l'objet d'une diffusion.

- COMITE COMMUNAL D'ANIMATION :

M. Antoine BOILE a été élu président le 14 octobre 2014.

- LOCATION DE LA MAISON DU 4 RUE DU PONT NEUF :

Achetée en 2013, cette maison sera louée par l'intermédiaire de l'EPF/Smaf au 1^{er} novembre 2014 ; la commune se réserve l'utilisation de la grange. Le bail est de type précaire (court préavis) et le montant du loyer de 450 €.

- ECOLE PUBLIQUE :

La commune a assuré, le mercredi matin 15 octobre 2014, une garderie au bénéfice de 23 enfants suite à une réunion de réflexion collective organisée sous l'égide de l'inspecteur de l'éducation nationale et du directeur de l'école qui a réuni l'ensemble des professeurs.

Suite au Pont de l'Ascension, la journée de cours du vendredi 15 mai 2015 sera récupérée les mercredis après-midi 12 novembre 2014 et 29 avril 2015, au cours de

ces deux journées la commune assurera un service normal de garderie et de restauration (pas de T.A.P).

- BULLETTIN MUNICIPAL :

Il est en cours d'élaboration.

Dates à retenir :

17 octobre 2014 : réunion avec le Préfet sur la rénovation énergétique à Pierre Joel BONTE à Riom

18 octobre 2014 : semi-marathon Limagrain

21 octobre 2014 : conseil communautaire à Ennezat

22 octobre 2014 : ARS à Riom (C. DAUZAT)

25 octobre 2014 : théâtre Ligue contre le Cancer

27 octobre 2014 : réunion avec les commerçants et artisans à 17h 30 en mairie

28 octobre 2014 : dédicace (Espace Culturel)

5 novembre 2014 : commission affaires culturelles à 18 h

6 novembre 2014 : conseil d'école à 18 h

11 novembre 2014 : cérémonie à 10h 45

12 novembre 2014 : réunion de l'ensemble des conseillers municipaux de la Communauté de communes à Ennezat sur le PLU Intercommunal

13 novembre 2014 : conseil municipal à 20h 30

16 novembre 2014 : tir à l'arc FJEP (espace sportif)

19 novembre 2014 : réunion CCAS à 20 h

20 novembre 2014 : Programme Local de l'Habitat (PLH) à la Communauté de communes d'Ennezat

La séance est levée à 22 heures

Saint-Beuzire le 28 octobre 2014

Le Maire

Jean-Pierre HEBRARD